

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la Loi du 1er juillet 1901
Siège - "La Chaille" Chemin de l'Hermine Blanche n° 85 - MEGEVE
Adresse Postale : B.P. 133 - MEGEVE

LETTRE D'INFORMATION N° 6

Janvier 1995

Cher Sociétaire,

Notre Assemblée Générale, statutaire, s'est tenue au Palais des Sports le Mardi 27 décembre 1994.

Y ont participé 101 Sociétaires dont 71 par procuration.

Le rapport d'activité a été présenté par le Président, Alain Pineau.

Il a rappelé l'édition de deux lettres d'information en janvier et août 1994 et la nécessité d'un effort de recrutement accru : dans l'année écoulée 25 adhésions nouvelles ont été enregistrées.

Des bulletins d'adhésion ont été distribués aux présents et sont disponibles au Siège pour appuyer cet effort.

Fin décembre le nombre des Sociétaires était de 184 dont 30 fondateurs (avec droit de vote double), 49 bienfaiteurs et 105 actifs.

La question se pose de savoir si les Sociétaires préféreraient que la date de l'Assemblée Générale se situe en août - en fin de première quinzaine- plutôt qu'en décembre.

A titre d'essai, l'Assemblée qui statuera sur l'exercice 1995 se réunira non pas en décembre 1995 mais en août 1996.

Le Président a évoqué la mémoire des Sociétaires décédés, MM. Laugier, Bazaille, le Docteur Lecoutour et en particulier Maître Georges Bertin, l'un des fondateurs de l'Association en 1975.

LE CONCOURS D'ENSEIGNES doté de 70.000 F de prix, alloués moitié par l'Association et moitié par la Ville, ainsi que l'a relaté la lettre d'information n°5, a fait l'objet d'une remarquable plaquette groupant leurs reproductions photographiques dues au talent de Melle Coralie Charriol et façonnée gracieusement par M. Philippe Charriol, Sociétaire, que l'Assemblée a salué de ses applaudissements.

Chaque Sociétaire en recevra une, ci-jointe.

C'est un témoignage tangible de ce que l'Association peut apporter de positif à l'embellissement de Megève.

Au Jury du **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES** ont été appelés cette année trois membres de l'Association.

Dans la même optique de faveur, le Président a été invité à participer aux travaux de la Commission chargée d'élaborer le **REGLEMENT DE LA PUBLICITE**, dont le préambule et l'objet concordent avec les propres buts de l'Association :

- enrayer le développement anarchique de l'affichage,
- lutter contre le phénomène de dégradation du paysage,
- contrôler la msie en place de nouveaux dispositifs.

Actuellement soumis à l'agrément de la Commission Départementale des Sites, il permettra au Maire, au cas probable d'adoption, de sévir efficacement.

D'ailleurs la Loi Barnier sur l'Environnement votée le 9 décembre dernier par l'Assemblée Nationale, permettra l'enlèvement immédiat de tout affichage sauvage.

LE JARDIN ALPIN ne sera pas créé sous la Croix Saint-Michel comme il avait été projeté, mais plus haut à proximité de la Chapelle principale du Calvaire, là où le terrain ne nécessite pas des travaux de terrassement coûteux.

TOITS ROUILLES

Le Conseil de l'Association est d'avis de sensibiliser les édiles et candidats aux prochaines élections municipales au problème d'esthétique que pose le développement de rouille sur les toitures en tôle ondulée, à Megève plus que dans d'autres stations alpestres.

Les mesures à préconiser devraient être à son avis :

- pour les toitures futures : exiger que les permis de construire imposent sinon des ancelles, lauzes ou ardoises - du moins des tôles prélaquées sombres.

- pour les toitures existantes et défectueuses : en faire l'inventaire dans le périmètre d'agglomération et dans les hameaux à seule fin de déterminer l'importance de l'effort pécuniaire qui serait à faire par les propriétaires des bâtiments en cause ou des aides incitatives qui pourraient leur être accordées par une collectivité publique.

Le Président a exprimé au Maire son étonnement qu'après l'annulation par le Conseil d'Etat le 9 décembre 1993 d'une partie du **P.O.S. de Megève** (à raison du non respect de la Loi Montagne quant au classement en zone inconstructible de prés à faible déclivité) un permis de construire ait néanmoins été délivré le 19 juillet 1994 sur un tel pré ...

D'autres arrêts récents ont annulé d'autres P.O.S., à St-Gervais, à Combloux notamment, pour limiter autour des hameaux les terrains constructibles.

La multiplication d'arrêts de ce type forme une jurisprudence rigoureuse à l'appui de la défense de l'environnement, voulue par la Loi. En réaction certains parlementaires souhaiteraient qu'elle soit amendée ...

LE TELEPHERIQUE DE ROCHEBRUNE, plus que sexagénaire, doit être modernisé et son débit horaire augmenté. Pour cela, une augmentation de capital de 23 millions de francs de la Société d'Economie Mixte Megève Rochebrune qui l'exploite a été, après consultation d'un financier, membre de notre Association, clôturée le 30 novembre.

La commune de Megève détient grosso modo deux tiers du capital, le 3ème tiers étant souscrit par des actionnaires privés à qui des avantages tarifaires ont été consentis.

Un premier projet aurait hissé à l'Alpette le terminal des télécabines, ce qui nécessitait un nouveau tracé des câbles entraînant le déboisement de 2 ha de forêt résineuse (autorisé par une modification du P.O.S.)

Il a été abandonné à raison du surcoût d'une prolongation de 1.000 m et de la mise à l'écart des installations sommitales de Rochebrune qu'il aurait entraînés et aussi d'un avis défavorable des moniteurs de ski.

Le projet nouveau qui sera réalisé en 1995 comportera un parking souterrain de 400 places, contigu à la gare de départ, et aboutira à proximité du terminal de la Caboché.

A l'approche du **TELEPHERIQUE DU MONT D'ARBOIS**, le stationnement automobile pose des problèmes cruciaux. Pour les résoudre la Municipalité, à qui nous n'avons cessé de les rappeler, a persuadé la SFHM, Société exploitante, moyennant une subvention que justifie l'intérêt public, de la nécessité impérieuse de créer un parking d'au moins 300 places.

Il sera creusé sous le fair-way n° 1 du golf près de l'arrivée du Rocharbois - et utilisable, c'est promis, pour la saison d'hiver 1995-1996. Acceptons en l'augure !

La Mairie prendra des mesures draconiennes pour rendre obligatoire l'entrée au parking afin que la circulation au Thélevex ne soit plus un cauchemar en période de pointe.

Cependant subsistera le problème du débouché en ville de la Route du Mont d'Arbois ...

La ZAC dite de Saint Amour qui donne à la Commune la maîtrise des terrains depuis l'ancienne autogare jusqu'à la Route Nationale devrait lui permettre d'améliorer les flux circulatoires dans cette zone.

Dans cette optique l'Association projette de demander à des spécialistes une étude de faisabilité, après accord préalable du Maire. Tout en sachant que rien de nouveau ne peut être projeté avant l'expiration, prochaine, du délai de validité du permis de construire le "Royal Megève", nous avons dit au Maire combien est souhaitable que se substitue à la triste autogare désaffectée à l'entrée de Megève une animation de bon aloi.

INSTALLATIONS COTE 2000

Seules celles du 2ème tronçon, rachetées par la Commune ont pu être modernisées.

Par contre pour le 1er tronçon, toute amélioration, même l'installation de canons à neige, dépend des propriétaires de l'alpage.

Après cet exposé, approuvé à l'unanimité, le Trésorier, Monsieur Christian Deschars a présenté le rapport financier :

RECETTES

- Report de l'exercice 1993		47.325,96 F
- Recettes en 1994		
* Solde des cotisations 1994		28.900,00 F
(1ère tranche encaissée en 1993 = 15.450 f)		
* 1ère tranche des cotisations 1995 encaissée en 1994		14.870,00 F
* Intérêts s/livret au Crédit Agricole		2.308,17 F
* Coupons s/ 30 obligations Emprunt d'Etat "Balladur"		1.800,00 F
* Divers		95,00 F
		<hr/>
- Total		95.299,13 F

DEPENSES

* Concours d'enseignes , moitié des 12 prix	35.000,00 F	
* 5 Prix de consolation	2.500,00 F	
* Edition des Lettres d'Information n° 4 et 5 :		
- Papeterie		
- Impression		
- Affranchissements	11.386,16 F	
- Convocation à l'Assemblée Générale		
- Location de la salle Palais des Sports	850,00 F	
	<hr/>	
	49.736,16 F	49.736,16 F
		<hr/>
- SOLDE		45.562,97 F

Réserve statutaire :

- 30 obligations Emprunt d'Etat "Balladur"
Valeur au 24.12.1994 29.727,00 F

L'Assemblée a approuvé ce rapport à l'unanimité et donné quitus au Conseil.

Le Président annonce la démission de M. Olivier Lerolle qui avait été élu administrateur le 30 décembre 1992, puis désigné par le Conseil comme Secrétaire.

De nouvelles fonctions l'appellent à l'étranger. Le Conseil s'est incliné devant ce motif et a exprimé à M. Lerolle ses remerciements pour le temps et le soin qu'il a consacrés à l'Association au cours de ces 2 années.

Ont suivi quelques interventions au sujet de :

- l'ouverture à la circulation générale (après la création du nouveau pont de l'Arly) et l'élargissement de la Route de Beausoleil.

Le Président rappelle que le tout a été prévu au P.O.S. donc après enquête publique et que c'est indiscutable.

- l'utilité d'aviser chaque Sociétaire de l'ouverture (et de la date de clôture) de toute enquête publique.

Le Président rappelle que ce type d'enquête étant annoncé dans les Journaux d'Annonces Légales, la Municipalité n'est tenue à rien d'autre, mais qu'il s'efforcera d'obtenir d'un Sociétaire mégevan qu'il épie les annonces et l'alerte.

- l'extension souhaitable du parking de la Princesse.

Le Maire de Demi-Quartier a assuré le Président que la SFHM fera un aménagement en 1995.

- la présence d'un poteau électrique à proximité immédiate de la Chapelle des Chozeaux.

Le Maire de Demi-Quartier, à qui l'enfouissement de la ligne a été demandée, car elle n'alimente qu'un petit nombre de maisons, a signalé qu'il s'agissait d'un des "points noirs" figurant sur la liste que chaque commune de Haute-Savoie a fournie en Avril 1994 au SELEQ 74 (Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie) qui dépend du Conseil Général, en application d'une circulaire Interministérielle du 5 novembre 1993, ce qui devrait permettre de "conditionner le volume des dotations à venir pour les 5 prochaines années" en vue de dissimuler des points noirs liés aux réseaux aériens électriques ou téléphoniques.

Deux Mégevans, Sociétaires, se sont distingués :

- M. Jacques-Henri Le Même, Architecte, membre de l'Institut, est vanté dans la Revue "Maison et Bois" N° 4
- Le Docteur Charles Socquet vient d'exercer à nouveau son talent en publiant "Le Médecin des Neiges" aux Editions "La Fontaine de Siloé - BP 65 73803 Montméliant Cédex

En ce début d'année, souhaitons que l'Association, forte de votre appui, développe son action pour l'embellissement de Megève.



A. PINEAU